

Le FNRS partage l'inquiétude exprimée par le CRef¹ quant aux menaces qui pèsent sur le monde académique et la recherche scientifique, et en particulier la réforme du dispositif d'exonération du précompte professionnel des scientifiques qui, dans le secteur public, pratiquent une activité concrète de recherche.

« Cette mesure a été initialement² conçue pour promouvoir l'activité scientifique dans le secteur public. Elle a été progressivement élargie au privé, au point que celui-ci représente 69%³ des bénéficiaires de la mesure. La Cour des comptes et le Conseil fédéral de la Politique scientifique ont, à plusieurs reprises, plaidé pour un accroissement des contrôles sur l'application de ces mesures et une clarification du dispositif. Pas sa disparition. Bien au contraire.

Aujourd'hui, il semble pourtant que, seul le secteur public et donc, aussi les Universités, soient visés par les projets de réformes du Gouvernement Arizona. Or, ce dispositif représente, peu ou prou, 7% des recettes structurelles des Universités ! En revoir l'ampleur entraînerait donc des conséquences dramatiques sur le secteur académique et aurait, également, des conséquences sur l'enseignement dispensé dans les Universités, qui, avec la recherche scientifique et le service à la société, constituent les missions essentielles des Universités. Ce sont donc aussi les étudiants qui se verraient préjudiciés.

On s'interroge pourtant sur la pertinence de cette ambition politique.

En effet, sur l'ensemble des dispositifs d'exonérations de précompte qui existent dans le Code des Impôts sur le Revenu (CIR-92), celles en lien avec la recherche dans les Universités, ne représentent que 4% du montant total des exonérations attribuées par l'Etat belge⁴. L'argument budgétaire n'est donc pas crédible.

Y aurait-il d'autres visées dans cette ambition politique et ce, en particulier, lorsqu'on sait la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui serait incapable de compenser une telle réduction de ces mesures fiscales fédérales ? La fragilisation du monde académique et de ses missions serait, quoi qu'il en soit, dramatique pour notre Communauté et viendrait précariser, plus encore, un des moteurs essentiels du redéploiement de la Wallonie, de Bruxelles et de leur population. »

Avec les Rectrices et Recteur francophones, le FNRS est résolu et déterminé à faire en sorte que cette mesure essentielle soit préservée en l'état et qu'une méthodologie stable, prévisible et adaptée soit confirmée via la rédaction de circulaires claires et applicables à l'ensemble des contrôles fiscaux régionaux.

Contact presse

Eric Winnen

Directeur Communication et Affaires publiques

eric.winnen@frs-fnrs.be

¹ http://www.cref.be/communication/20250419_Communiq%C3%A9_CRef_inqui%C3%A9tudes_du_monde_acad%C3%A9mique.pdf

² Loi-Programme du 24 décembre 2002

³ Et seulement 16% en faveur des Universités.

⁴ Selon des données du SPF Finances (2022), 34% de l'ensemble des moyens mis à disposition par l'État belge par le biais des dispositifs d'exonération de précompte (3,9 milliards d'€) sont affectés à la mesure en faveur de la recherche. Et, seulement, entre 10 et 15% aux universités.